

LE PRESIDENT DE NMES UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.715-2 et R712-8 ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu le règlement intérieur de Nîmes Université adopté par le conseil d'administration provisoire de l'EPE le 24 septembre 2024 ;

Vu la délibération n°2025-15 délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de Nîmes Université pour fixer les tarifs d'inscription aux événements scientifiques organisés par l'établissement.

ARRÊTE**Article 1**

Les tarifs applicables pour l'évènement Cross-Border Doctorials qui se déroule du lundi 06 au mercredi 08 octobre 2025 s'élèvent à 450€ par doctorant.

Article 2

La Direction Générale des Services est chargée de la diffusion et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes le 09 septembre 2025

Benoit Roig

Président de Nîmes Université